



Heures supplémentaires non payées

Par **yakari**, le **10/11/2008** à **11:34**

Madame, Monsieur,
J'ai besoin de votre aide car je ne sais plus quoi faire.
Je suis assistante maternelle agréée et depuis neuf mois, je garde un enfant mais le problème c'est que très vite la maman n'a pas respecté les horaires de travail qui sont 10h/18h. Hors, sous prétexte quelle me l'amène toujours en retard le matin (12h au lieu de 10h), alors que je lui répète sans cesse de me l'amener à l'heure, elle trouve normal de venir le chercher après l'heure et sans prévenir de surcroît. Je voudrais qu'elle me paie mes heures sup que j'ai soigneusement noté mais est ce que cela vaut comme preuve?
De plus, nous avons eu un petit accrochage car elle veut me mettre une journée en plus mais avec une heure en moins par jour, ce que j'ai refusé et du coup, alors que je sais depuis une semaine que le papa du petit ne travaille pas aujourd'hui (il fait le pont), elle m'envoie un sms ce matin même, à l'heure précise où je dois accueillir son enfant.
Motif: comme son papa n'est pas allé travaillé ce matin, il souhaite donc le garder. Je trouve que me prévenir à la dernière minute est un gros manque de respect, surtout quand on sait depuis une semaine que le papa ne travaille pas ce jour. D'après ma convention collective, elle me doit cette journée étant donné qu'elle doit me prévenir 48 heures à l'avance sauf en cas de maladie de l'enfant.
aidez moi svp, car d'après elle, je n'ai aucun droit.
Merci d'avance pour votre réponse.
Yakari

Par **Visiteur**, le **10/11/2008** à **19:19**

bonsoir.
je ne veux pas vous laisser toute seule.. mais j'avoue que les droits du travail d'une assistante maternelle .. sont pour moi ... du "charabia"....
tapez dans votre moteur de recherche "forum assistante maternelle"... vous trouverez des sites adaptés..
na moins qu'une autre personne sur experatoo.. s'y connaisse;..
désolée.. et bonne chance

Par **domi**, le **10/11/2008** à **21:30**

Bonsoir yakari , l'agrément étant délivré par le conseil général , je vous conseille de prendre contact avec le service qui gère les listes d'assistantes maternelles . Ils sauront certainement vous conseiller ! Domi